

## COORDONNEES

## NOUS TROUVER

**50 Bd Franck Pilatte  
06300 Nice**

**Tel fixe : 04.93.89.23.33**

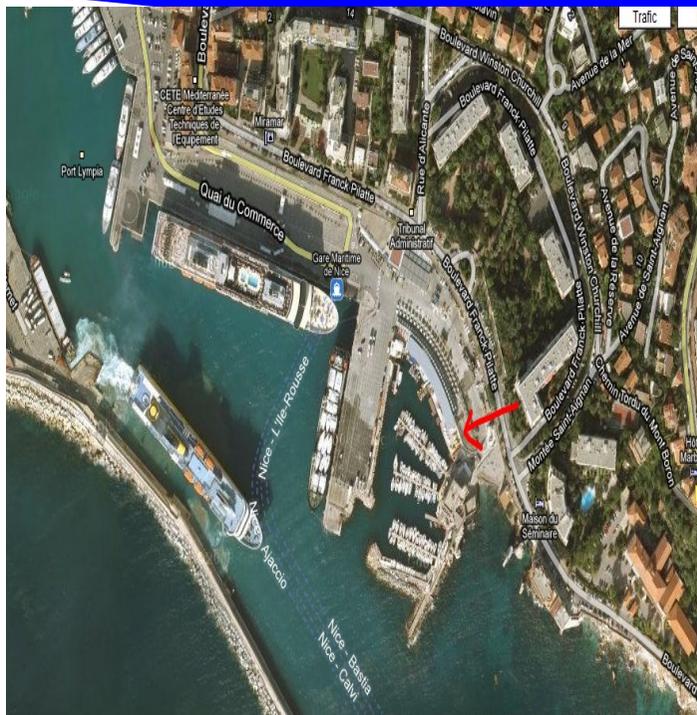
**Tel mobile : 06.75.79.13.12**

**Email :**

**[cdb@plongeeaglenautique.fr](mailto:cdb@plongeeaglenautique.fr)**

**Site :**

**[www.plongeeaglenautique.fr](http://www.plongeeaglenautique.fr)**



Accès par le 50 bd Franck Pilatte  
(Escalier et ascenseur en face du Club Nautique)  
Parking à proximité

Ouvert du lundi au samedi  
de : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Départ des bateaux 9h00 et 13H30  
Rendez-vous une demi-heure avant

Association de gestion Loi 1901  
FFESSM n°04050400  
déclaration jeunesse et sport n° 98.12-06  
agrément jeunesse et sport 06-S-10-12-D  
N° Siret 418 532 040 00015  
N° Siren 418 532 040



**LE NIVEAU 1  
PE20  
DE PLONGEE  
SOUS-MARINE**



Être titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.

Être âgé de 14 ans au moins (autorisation du responsable légal pour les moins de 18 ans).

Être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établi depuis moins de 1 an.

L'âge minimum peut être ramené à 12 ans sous les conditions suivantes:

- demande formulée par l'enfant ;
- demande formulée par les parents auprès du président du club ;
- avis favorable du moniteur ;
- avis favorable du président du club ;
- présentation d'un certificat médical favorable à la préparation et à la délivrance de ce brevet, établi par un médecin fédéral, ou un médecin titulaire du D.U. de médecine subaquatique et hyperbare, ou du D.U. de médecine de la plongée. Ce certificat devra être présenté dès l'entrée en formation.

## Le niveau 1/PE20

atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions minimales d'accès aux prérogatives définies par le code du sport.

Un plongeur de niveau 1/PE20 ne peut évoluer que dans l'espace médian, 20m de profondeur maximum, et sous la responsabilité d'un guide de palanquée.

Autrement dit, après obtention du niveau 1/PE20, le plongeur doit évoluer et pratiquer graduellement.



## Licence et cotisation PAN

(la licence est obligatoire, elle comporte une assurance en responsabilité civile et permet d'accéder à une assurance complémentaire spécifique à l'activité.)

**Adulte : 141€ \***

**Jeune (- 16 ans) : 126€ \***

**Fournir un certificat médical**

**\*Au 15/09/19**

## Le stage

**Dispensé par des moniteurs brevetés, il inclue :**

- 8 séances,**
- Le prêt du matériel,**
- le diplôme,**
- la carte internationale CMAS/FFESSM.**

**250 €**

Chèques Vacances, coupon sport acceptés